

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

FIPHFP

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Délibération n° 2016-03-01 du 10 mars 2016 portant approbation du compte financier 2015 et affectation du résultat 2015

NOR : AFSX1630337X

Le Comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,
Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, et notamment ses articles 2, 3, 12 et 18 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le compte financier 2015 présenté par l'agent comptable du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

1. D'approuver le compte financier 2015 présenté par l'agent comptable du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

2. Le résultat de fonctionnement déficitaire de l'exercice 2015 pour 59 452 576,54 € est affecté au compte 106821, réserves facultatives, établissement, ce qui portera son montant à 244 751 026,38 €.

3. Le directeur du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargé de la mise en œuvre de la présente délibération, de sa diffusion à l'agent comptable et au contrôleur budgétaire du FIPHFP et de sa publication au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Délibération n° 2016-03-01 du 10 mars 2016 portant approbation du compte financier 2015 et affectation du résultat 2015.

Nombre de présents au moment de la délibération: 14 (+ 1 pouvoir).

Votants: 15.

Abstentions: 0.

Nombre de voix « Pour »: 15.

Nombre de voix « Contre »: 0.

La délibération est adoptée.

Fait le 10 mars 2016.

Le président,
A. MONTANÉ

Le directeur,
M. DESJARDINS